Image not found or type unknown

plus value quote part

Par **maman01**, le **06/03/2021** à **15:20**

Bonjour,

A l'occasion de la vente de la maison familiale, le notaire m'indique que mes enfants héritiers d'une part auront une plus value sur cette part. Mes enfants souhaitent me laisser le produit total de la vente et je trouve dommage que leur part soit diminuée d'une plus value. Comment éviter cette plus-value?

Cordialement

Par **youris**, le **06/03/2021** à **16:53**

bonjour,

si vos enfants paient une plus-value sur la vente de la maison familiale, c'est qu'elle n'est pas leur résidence principale et que le prix de vente génère une plus-value, il fallait donc vendre moins cher.

cela arrive lorsque les parents font donation de la nue-propriété à leurs enfants, chose que je déconseille, il faut toujours conserver la pleine propriété de sa résidence principale, vous être libre d'en disposer comme vous l'entendez et cela peut-être utile pour financer sa maison de retraite et éviter de demander de l'aide à ses enfants.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés